

SAS MAISON SUFOREM

FABRICATION EMBALLAGES EN BOIS
Groupe PSBM
ZI du Rooy - 122 Rue Denis Papin
47300 VILLENEUVE SUR LOT

http://www.psbm.fr

Siège Admin. : 122 ZA Robert Péré 47200 GAUJAC
N° Siret : 79996561100020

N.A.F. : 1624Z

N° intracommunautaire : FR57 799965611

Capital : 400 000,00 €

Téléphone : 05 53 36 21 77

IBAN : FR7617807008061542143984713
BIC : CCBPFRPPTLS

Suite aux difficultés d'acheminements du courrier par la Poste, Merci de bien vouloir privilégier le règlement par virement.

EARL SOULAYRES

1059 ROUTE DU PORT DE L ANGLE

46140 PARNAC

N° intracommunautaire :

Facture

NUMERO	DATE	COMPTE	REFERENCE
NSF13599	15/09/24	008090	

Page : 1

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Prix net	Montant HT	*
Livraison du 10/09/24 N° NSL21592						
592200050	PTX 50X30 23/26 DEROULE POMME	2 800,00	0,9600	0,9600	2 688,00 €	1
904000000	PAL 100X120 5 PL 5 SEMELLES	40,0000	8,5000	8,5000	340,00 €	1
904000000	PAL 100X120 5 PL 5 SEMELLES	-40,0000	8,5000	8,5000	-340,00 €	1
S800002002	FRAIS FIXE	1,0000	1,8300	1,8300	1,83 €	1

Code	Base	Taux	Montant
1	2 689,83 €	20%	537,97 €
Total	2 689,83 €		537,97 €

Total HT	Escompte	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
2 689,83 €	0% 0,00 €	3 227,80 €	0,00 €	3 227,80 €

En cas de litige, seul le Tribunal d'Agen sera compétent. Délai de paiement : Loi 2008-776 du 04/08/08 Art. L. 441-6 alinéa 8. Le non-respect des échéances donne lieu à des pénalités de retard qui sont exigibles sans rappel préalable de notre part selon la formule suivante plus une indemnité forfaitaire de 40 € :
[Sommes due X (taux intérêt de la BCE +10)] X nombre jours de retard / 360 = Pénalité

Les marchandises restent la propriété de notre société jusqu'au règlement définitif de celles-ci Loi 80.335 du 12.05.1980

Conditions de règlement : Paie ment anticipé = Escompte 0 %	3 227,80 € LCR non acceptée	Date limite de règlement 15/10/24 Adresse règlement : Loustière 47200 GAUJAC	A joindre au règlement Cpte : 008090 Fact : NSF13599
--	-----------------------------	--	--